



Le 29 avril 2013

Monsieur Gilles Dolbec, préfet  
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

**Objet : Protection de l'emprise de la piste cyclable de La Montérégiade**

Monsieur le préfet,

Le Mouvement écologique du Haut-Richelieu (MEHR) désire vous informer de l'utilisation non conforme de l'emprise de la piste cyclable de La Montérégiade, notamment pour le segment parcourant la municipalité de Mont-Saint-Grégoire. Nous vous demandons de faire le nécessaire pour corriger et rétablir la situation car la gestion des usages de cette piste relève de la Municipalité régionale de comté (MRC).

Au cours de la dernière année, nos membres ont constaté la coupe d'arbres sur l'emprise de la piste cyclable ainsi qu'un empiètement par l'agriculture (voir les photos ci-jointes). En outre, nous avons été témoins de l'utilisation de la piste par des véhicules non autorisés, notamment les véhicules tout-terrain.

Comme vous le savez, la piste de La Montérégiade détient un statut de parc régional à vocation récréotouristique. L'objectif premier de ce parc doit être la conservation et la restauration des milieux naturels. En vertu d'un bail de gestion entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la MRC, celle-ci est tenue d'assurer une occupation du terrain conforme aux lois, aux règlements et au zonage du parc régional. La MRC doit notamment défendre l'emprise contre tout

empiètement des propriétaires riverains et empêcher la coupe d'arbres par ces derniers.

Nous croyons que le déboisement et l'agriculture n'ont pas leur place sur l'emprise, qui fait au moins 12 mètres de chaque côté de la piste cyclable (jusqu'à 30 mètres pour certains secteurs). Le déboisement en bordure de la piste réduit la qualité de l'expérience des cyclistes, car les arbres leur procurent de l'ombre et les mettent à l'abri du vent. En outre, l'impact sur le paysage est désolant. Le Haut-Richelieu, rappelons-le, se trouve déjà bien en deçà du seuil de maintien de la biodiversité en termes de couvert forestier (12% du territoire pour le Québec).

Le Mouvement écologique est disposé à collaborer pour que cessent les usages non conformes de l'emprise de la piste cyclable. Nous tenons à mettre en valeur les attributs écologiques de ce parc linéaire et ainsi améliorer l'expérience des cyclistes et randonneurs qui le fréquentent. Nous proposons la tenue d'une rencontre des partenaires pour établir un plan d'action à cet effet.

Veillez accepter, Monsieur le préfet, nos meilleures salutations.

Le président,



Marc Jetten

- cc. Mme Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (responsable de l'application du bail pour le gouvernement du Québec)
- M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports du Québec
- Mme Jocelyne Béland, directrice, Direction régionale de la Montérégie, MTQ
- Mme Marie Bouillé, députée, comté d'Iberville
- Mme Suzanne Boulais, maire, municipalité de Mont-Saint-Grégoire
- M. Vincent Barabé, président, Comité Pro-Piste